

Pour diffusion le 16 juin à 10 h

Communiqué de presse

Plaintes du maintien de l'équité 2010

Une entente après 10 ans de revendications pour des professionnelles de l'éducation

Montréal, le 16 juin 2021. – La Fédération des professionnelles de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) annonce qu'elle convient d'une entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre du règlement des plaintes de maintien de l'équité salariale de 2010. Cette entente concerne les corps d'emploi pour lesquels la FPPE-CSQ représente la majorité des travailleuses des catégories d'emploi visées et aura pour effet le rehaussement des rangements salariaux.

Cette entente touche environ 2 200 salariées et salariés, dont une vaste majorité de femmes (des bibliothécaires, des conseillères en rééducation, des agentes de rééducation du langage et de l'audition, des conseillères d'orientation et des conseillères en formation scolaire), pour qui elle permet d'obtenir une meilleure reconnaissance de la valeur de leur emploi après plus de 10 ans de revendications de la FPPE-CSQ.

Le président de la FPPE-CSQ, Jacques Landry, confirme que l'entente avec le gouvernement du Québec constitue un geste important de reconnaissance à l'endroit des professionnelles et professionnels, mais particulièrement à l'égard des femmes du Québec.

« En dépit de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale à la fin des années 90, plusieurs corps d'emploi occupés majoritairement par des femmes, notamment dans le milieu scolaire, n'étaient pas reconnus à leur juste valeur. Il était plus que temps que le gouvernement du Québec leur rende justice », reconnaît-il.

Malgré l'importance de l'entente, la FPPE-CSQ spécifie que plusieurs plaintes de maintien de l'équité salariale 2015 restent toujours à régler et que l'actuelle Loi sur l'équité salariale demeure imparfaite pour réellement corriger les iniquités qui prévalent toujours dans la société québécoise.

« Tant que l'équité salariale ne sera pas atteinte, la FPPE-CSQ continuera de porter la voix des femmes du Québec, qui méritent que leur travail soit reconnu et rétribué à sa juste valeur », souligne le président de la FPPE-CSQ, Jacques Landry.

Profil de la FPPE-CSQ

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 19 syndicats regroupant 10 000 membres répartis dans la quasi-totalité des centres de services scolaires du Québec, francophones et anglophones, ainsi que des commissions scolaires cri et Kativik. Elle compte parmi ses membres différentes catégories de personnel dans les secteurs administratif, pédagogique et dans les services directs aux élèves (entre autres, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation, orthopédagogues, etc.).

Renseignements

Karine Lapierre
Conseillère en communication, FPPE-CSQ
Cell. : 514-213-4412
Courriel : fppe.lapierre.karine@lacsq.org